

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC) LOCALISEES CONTRACTUALISEES EN 2015 SUR LE PAEC MILLEVACHES :

Analyse (par le PNR de Millevaches en Limousin) des possibilités de prolongation d'1 an du 15 mai 2020 au 14 mai 2021 – Bassin versant Contrat territorial Vienne Amont - Monts et Barrages

Code de la mesure	Intitulé	Opérations mobilisées	Montant (€/ha ou mètre linéaire)	Prolongation possible (OUI /NON)	Commentaires / obligations / points de vigilance <i>(informations pour aide à la décision, ne remplace en aucun cas les Notices 2020)</i>
LI_CTVA_RI02	Entretien de ripisylves	LINEA_03	1,01	OUI	<p>En cas de prolongation d'une année supplémentaire du contrat initial :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ le plan de gestion du contrat initial est utilisé l'année de la prolongation ➤ les interventions requises par le plan de gestion doivent être réalisées l'année de la prolongation <p>Nécessité d'enregistrer les pratiques phytosanitaires : dates, quantité, produit (0, hors traitements localisés)</p>
LI_CTVA_ZH09	Entretien des prairies humides en ajustant la pression de pâturage sur prairies	HERBE_04	75,44	OUI	<p>En cas de prolongation d'une année supplémentaire du contrat initial, le renouvellement par travail superficiel du sol n'est pas autorisé l'année de la prolongation</p> <p>Nécessité d'enregistrer les pratiques phytosanitaires : dates, quantité, produit (0, hors traitements localisés)</p> <p>Taux de chargement à la parcelle vérifié sur la base des enregistrements du cahier de pâturage et/ou sur le comptage des animaux présents le jour du contrôle sur place</p>
LI_CTVA_ZH17	Maintien de l'ouverture de prairies humides en ajustant la pression de pâturage	HERBE_04 + OUVERT_02	132,69	OUI	<p>En cas de prolongation d'une année supplémentaire du contrat initial :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'élimination des ligneux et autres végétaux définis comme indésirables est obligatoire l'année de la prolongation. ➤ le renouvellement par travail superficiel du sol n'est pas autorisé l'année de la prolongation <p>Nécessité d'enregistrer les pratiques phytosanitaires : dates, quantité, produit (0, hors traitements localisés)</p> <p>Nécessité d'enregistrer les types d'intervention, dates, matériels utilisés, modalités</p> <p>Taux de chargement à la parcelle vérifié sur la base des enregistrements du cahier de pâturage et/ou sur le comptage des animaux présents le jour du contrôle sur place</p>